



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.9/1994/4
7 février 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA POPULATION
Vingt-septième session
28-31 mars 1994
Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : PROGRAMME DE
TRAVAIL POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

Programme de travail dans le domaine de la population
pour l'exercice biennal 1994-1995

Note du Secrétaire général

1. À sa vingt-sixième session, la Commission de la population était saisie, pour information, des programmes de travail de l'ancien Département des affaires économiques et sociales internationales et de l'ancien Département de la coopération technique pour le développement dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 1992-1993. Ces programmes avaient été établis conformément au plan à moyen terme pour la période 1992-1997, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/253, et avaient été approuvés ultérieurement par l'Assemblée dans sa résolution 46/185.
2. À sa présente session, la Commission de la population est saisie, pour information, du programme de travail dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 1994-1995, établi par le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques (A/48/6, chap. 9, par. 9.44 à 9.53). Ce programme de travail a été examiné par le Comité du programme et de la coordination, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission, et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/228.
3. Le programme de travail a été établi conformément aux directives énoncées dans le Plan d'action mondial sur la population, les résolutions 3344 (XXIX), 3345 (XXIX) et 39/228 de l'Assemblée générale, et les résolutions 1986/7, 1989/92 et 1991/92 du Conseil économique et social, dans le cadre du programme 18 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/253 et révisé ultérieurement à sa

* E/CN.9/1994/1.

quarante-septième session (A/47/6/Rev.1), et qui font suite aux programmes de travail approuvés par le Conseil dans ses résolutions 1979/33, 1981/29, 1984/4, 1985/5, 1987/71, 1989/93 et 1991/92.

4. Le programme de travail doit permettre de compléter les travaux préparatoires relatifs à la Conférence internationale sur la population et le développement et aux activités de suivi de mener, à l'échelle mondiale, des recherches qui bénéficient d'une priorité absolue, d'en diffuser les résultats avec le maximum d'efficacité et de fournir un appui fonctionnel et opérationnel aux projets de coopération technique dans le domaine de la population. Les priorités sont fixées dans le cadre du Plan d'action mondial sur la population¹ et des recommandations visant à en poursuivre l'exécution, adoptées par la Conférence internationale sur la population qui s'est tenue à Mexico en 1984².

Notes

¹ Rapport de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, Bucarest, 19-30 août 1974 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.XIII.3), chap. I.

² Rapport de la Conférence internationale sur la population, Mexico, 6-14 août 1984 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.XIII.8), chap. I, partie B.
